

CIRCULAIRE
DE
MGR L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL
AU
CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

{ Archevêché de Montréal,
le 28 février 1912.

Mes chers collaborateurs,

Les discussions soulevées dans la presse à la suite d'un jugement de la Cour civile, demandaient, sans retard, une affirmation solennelle de la doctrine et des principes de l'Eglise catholique sur le mariage.

C'est la raison de l'allocution que j'ai prononcée dimanche dernier dans la cathédrale.

Je crois répondre à votre désir en vous adressant cette allocution.

Quoique les journaux l'aient publiée, vous pouvez, cependant, en faire le sujet d'une instruction à vos fidèles qui ne sauraient être trop éclairés sur cette importante question.

Agréez, mes chers collaborateurs, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.



348

✓